



CargoBeamer AG

CargoBeamer Terminal Calais : Règles du terminal

Règlement du terminal de Calais

CargoBeamer exploite plusieurs terminaux en Europe pour le traitement des trains de marchandises transportant des semi-remorques et des conteneurs. Pour ce faire, nous collaborons étroitement avec des partenaires locaux et sommes en contact direct avec nos clients. Pour les opérations quotidiennes, des personnes de tous horizons accèdent à la zone du terminal. En même temps, les trains, le Reach stacker et d'autres véhicules du terminal ainsi que les camions de nos clients sont présents.

Afin de garantir le plus haut niveau de sécurité sur le site, nous définissons et communiquons ici les règles du terminal qui s'appliquent dès l'entrée dans la zone du terminal. Ces règles visent à renforcer la prise de conscience des dangers possibles et à réduire le risque global d'accident.

Les dangers peuvent notamment être causés par les opérations de chargement et de déchargement, ainsi que par la circulation des camions sur l'ensemble de la zone du terminal. Cela implique toujours la présence de personnel d'exploitation ainsi que de conducteurs de camions. En outre, il faut s'attendre à tout moment à des manœuvres fréquentes de trains à l'entrée et à la sortie du terminal.

CargoBeamer décline toute responsabilité en cas d'accident sur la zone du terminal lorsque celui-ci est causé par le non-respect des règles du terminal définies ci-dessous. En outre, CargoBeamer engagera des poursuites judiciaires dès lors que la sécurité sur le site est mise en péril par le non-respect de ces règles.

L'ensemble de la zone du terminal est surveillé par vidéosurveillance.

Règles générales du terminal 1/2

1. Sur l'ensemble de la zone du terminal, le code de la route doit être respecté.



2. Le trafic ferroviaire, le reachstacker et les tracteurs de terminal sont toujours prioritaires et doivent être attendus à tout moment.



3. Il est strictement interdit de traverser les voies ferrées devant la circulation ferroviaire en mouvement !

4. Une vitesse maximale de 10 km/h est autorisée, sauf indication contraire locale.



5. Des vêtements réfléchissants et des chaussures appropriées doivent être portés sur l'ensemble du terminal.



6. La marche arrière n'est autorisée que sur instruction explicite du personnel du terminal. Si nécessaire, un superviseur doit être demandé pour surveiller cette opération.

General Terminal Rules 2/2

7. Toute présence non autorisée à proximité de la voie de déchargement/chargement est strictement interdite.

8. Il est interdit de franchir la ligne jaune.



9. Il est interdit de monter sans autorisation sur les wagons, y compris pour traverser les voies.

10. Une distance de sécurité par rapport aux voies, au trafic ferroviaire et aux terminaux, ainsi qu'aux infrastructures du terminal, doit être maintenue à tout moment.

11. Il est interdit de marcher et de conduire sous des charges suspendues.



12. Des précautions particulières doivent être prises à l'extérieur du terminal.

13. Il est interdit de fumer et de vapoter dans la zone de chargement/déchargement du terminal.



14. La consommation d'alcool et de drogues est interdite.



15. Il est interdit de photographier et de filmer.



16. Les instructions du personnel du terminal doivent être suivies à tout moment.

17. La pause est interdite.



18. Coupez le moteur et actionnez le frein de stationnement pendant les périodes d'attente.



19. Respect de la propreté et du tri des déchets.



20. La zone de déchargement/chargement est sous surveillance CCTV.



Règles du terminal pour la livraison, le chargement/déchargement et l'enlèvement.

Celles-ci doivent être respectées par tous les chauffeurs sur la zone du terminal.

21. Tout le personnel tiers, les conducteurs avec leurs véhicules ainsi que les visiteurs doivent s'enregistrer au check-in avant d'entrer dans la zone du terminal. Sans inscription, l'entrée est interdite.
22. Il est interdit de stationner, de décharger et/ou de charger des véhicules sans l'autorisation du terminal.
23. L'attelage et le dételage appropriés sont de la responsabilité du client.
24. Lors du stationnement, le frein de parking doit être serré et l'air de la suspension doit être relâché. 
25. Un test de traction est obligatoire lors de l'attelage d'une semi-remorque. 
26. Des mesures de sécurité doivent être prises dès qu'une unité de chargement est attelée à un châssis et qu'une remorque est attelée/dételée à un camion.
27. La mise à disposition d'unités de chargement dans des paniers de transport CargoBeamer est interdite à tout moment.
28. Pour les processus de chargement/déchargement, la ligne de vue du conducteur du Reachstacker doit être maintenue à tout moment. Une distance de sécurité doit être maintenue par tout le personnel d'observation.
29. Lors de l'enregistrement, le moteur doit être coupé.
30. Le fonctionnement sur la zone du terminal doit être conforme aux conditions météorologiques actuelles.
31. Manipulation des verrous tournants pour les conteneurs uniquement dans la zone de manutention. 

Règles en cas d'urgence

En cas d'urgence, restez calme et alertez le personnel du terminal. Si nécessaire, quittez la zone dangereuse et suivez les instructions du personnel du terminal. En aucun cas, ne vous mettez pas en danger ou ne mettez pas les autres en danger.

